
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 3 avril 2025, à 14h30 au Centre communal d'action sociale – Salle de réunion

le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 28/03/2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Etaient présents : Mme Dominique MARTIN-LAVAL ; M. Patrick BARDY ; Michel DE BRAQUILANGES ; Mme Christine DAUZATS ; Mme Annie HUMBERT ; Mme Michelle MALLARD ; Mme Monique PIERRE ; Jean-Louis PREDAL ; Jean-Claude PUCHE.

Ayant donné procuration : Mme Anne-Marie GUITARD.

Etaient absents : M. Bertrand MALQUIER ; Mme Virginie BIROCHEAU ; Mme Nathalie HUYNH-VAN.

Secrétaire de séance selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

Administratifs présents :

CCAS de Narbonne : Mme Claudie BATALLE-UBEDA, Chef de service Gestion/Finances et Mme Céline RAMOS, Chef de service Affaires Générales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h35.

En préambule de ce Conseil, Madame la Vice-Présidente indique que Monsieur le Président et M. JUGE, DGS pris par d'autres engagements ne peuvent pas assister à cette séance et prie de les excuser.

Madame la Vice-Présidente remercie les membres du Conseil pour leur présence.

Mme la Vice-Présidente et Mme Christel MACÉ souhaitent la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs, Mme Annie HUMBERT et M. Jean-Louis PREDAL qui rejoignent officiellement le Conseil.

Mme la Vice-Présidente donne la parole à Mme Christel MACÉ pour la présentation des points d'information

- **Analyse des Besoins Sociaux :** Mme Macé remercie les administrateurs pour leur présence lors de la restitution du diagnostic de l'ABS par le Cabinet ITHEA.

Cette restitution a abouti à deux groupes de travail organisés le 10 avril prochain :

Le 1^{er} groupe se tiendra le jeudi 10/04 de 9h à 12h (lieu à définir) et portera sur :

La création d'une offre de parcours de logements adaptés pour les personnes à faibles ressources.

Pourront notamment être explorés l'offre de logements adaptés financièrement mais aussi adaptés en terme de typologies de publics : pour les personnes âgées (accessibilité, aménagement), les personnes handicapées (appartement thérapeutique), les personnes précaires (CHRS, pension de famille, IML...), ainsi que l'hébergement d'urgence (CHU), dans le parc public, privé ou associatif.

Le 2^{ème} groupe se tiendra le jeudi 10/04 de 14h à 17h (lieu à définir) et portera sur :

Le développement de dispositifs d'accompagnement pour les "nouveaux publics précaires".

Pourront être notamment explorés les dispositifs actuels et les nouvelles modalités éventuelles d'information et d'accompagnement (« aller vers »...) en direction des jeunes actifs, des étudiants, des retraités, des travailleurs pauvres ou des familles.

Ces séances de travail seront animées par le cabinet ITHEA.

Les administrateurs sont invités à y participer et/ou à se faire représenter pour le compte de leur association.

La restitution finale se tiendra le jeudi 15/05.

- **Journée de cohésion :** Organisée pour l'ensemble de la Direction du CCAS sur 2 ½ journées le 3 juin au Parc des Sports et de l'Amitié, les administrateurs sont invités à y participer.

Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19/12/2024
2. Approbation du compte de gestion du budget principal M57 - 2024
3. Approbation du compte administratif du budget principal M57 - 2024
4. Affectation des résultats du budget principal M57 - 2024
5. Approbation du budget supplémentaire du budget principal M57 - 2025
6. Tableau des effectifs M57 AU 01/04/2025
7. Approbation du compte de gestion du budget annexe M22 - 2024
8. Approbation du compte administratif du budget annexe M22 - 2024
9. Budget exécutoire M22 - Exercice 2025
10. Tableau des effectifs M22 au 01/04/2025
11. Créances éteintes budget 11501 M22 - Exercice 2025
12. Convention de mise en œuvre d'actions de sensibilisation par la MDPH de l'Aude

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

**Délibération n° 2025001 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration
du 19 décembre 2024**

Rapporteur : Madame la Vice-présidente

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024 a été communiqué aux membres du conseil.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024 tel que ci-annexé.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal :

- 8 voix « pour »

- 2 abstentions : Mme HUMBERT et M. PREDAL

Délibération n° 2022002 : Approbation du compte de gestion du budget principal M57 - 2024

Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Principal ; il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil d'administration qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Il est proposé, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2024, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en cohérence avec le compte administratif de l'exercice.

Mme la Vice-Présidente propose de déclarer que le compte de gestion M57 dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion M57 - 2024

- 10 voix « pour »

**Délibération n° 2025003 : Approbation du compte administratif du budget principal M57 -
2024**

Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Mme Claudie BATALLE-UBEDA indique que le vote du Compte administratif et du Compte de gestion par le Conseil d'administration permet d'arrêter les comptes au 31 décembre 2024.

Véritable bilan financier du CCAS, le compte administratif permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif, et la réalité de leur exécution.

Le compte administratif doit être approuvé par le conseil d'administration avant le 30 juin, il rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année précédente.

Dans le rapport du compte administratif, il est rappelé en préambule la définition du compte de gestion et du compte administratif, avec l'obligation de la stricte concordance des deux documents, soumis au vote du Conseil d'Administration.

Contexte 2024 :

- Subvention de la Ville versée au CCAS : 850 000€
- Subvention d'équilibre du budget principal M14 versée au budget annexe M22 : 9 958.31€

- Résultat 2024 : 596 011.82€
- Résultat reporté de 2023 : 603 909.83€
- **Résultat de clôture 2024 : 1 199 921.65€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses réalisées 2023 : 1 453 294.92€

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Total des dépenses : 465 922.73€

Le chapitre 011 représente 32.05 % des dépenses totales du CCAS. Le taux de réalisation est de 86.81 % du total du chapitre prévisionnel voté.

Il comprend toutes les dépenses référentes à la gestion courante de la M57 et des achats de prestations de services tels que le marché du portage de repas (fournitures de repas : 261 553.59€ / location de véhicule pour le service du portage : 41 403.62€ ou le marché de la téléassistance 52 739.03€)

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Total des dépenses : 918 073.17€

Le chapitre 012 représente 63.17 % des dépenses totales du CCAS.

Le taux de réalisation du chapitre est de 90 % du total du chapitre prévisionnel voté.

Il comprend toutes les dépenses liées aux personnels du CCAS affectés au budget principal M57.

Le coût de la masse salariale 2024 a tenu compte de la base de l'augmentation du Smic, de la revalorisation des grilles indiciaires annuelles, de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er janvier 2024 mais comprend également la participation au financement de la prévoyance, à la protection sociale complémentaire, à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et au doublement du complément indemnitaire annuel (CIA).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Total des dépenses : 40 529.31€

Ce chapitre comptabilise :

- 25 954.34€ de secours en espèces et d'urgence, correspondant aux aides financières attribuées en commission par le service Action Sociale et aux prises en charge de relogements d'urgence sur des situations de mise en péril d'autrui.
- 4614.15€ de créances admises en non-valeur et éteintes, votées au CA de décembre 2024

- La subvention d'équilibre reversée au budget annexe M22 : 9 958.31€ afin d'équilibrer le budget annexe 2024, largement compensé par des contributions financières du CD11 dans le cadre du CPOM pluriannuel 2024-2028.

TOTAL DES RECETTES 2024 : 2 049 306.74€

Chapitre 013 : Atténuation de charges

3 814.74€ de recettes d'atténuation de charges sur le chapitre 012, correspondant aux indemnités journalières.

Chapitre 70 : Produits des services

- Recettes pour les interventions Petits Travaux : 474.50€
- Recettes Portage repas : 601 957.04€ (66 286 repas / 9 590 collations / en moyenne 238 bénéficiaires servis mensuellement)
- Recettes Téléassistance : 148 051.00€ (en moyenne 536 bénéficiaires abonnés mensuellement)
- Recettes Domi'Ville : 8 010.00€
- Part Concessions Cimetières : 39 901.00€
- Refacturation et Remboursement des dépenses du budget annexe M22 au budget principal M57 : 90 912.93€

Total des recettes des produits de service 2024 : 828 224.80€

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce chapitre comprend :

- Les dotations et participations du programme de réussite éducative (PRE) et coup de Pouce: 50 000.00€
- Les dotations et participations du Conseil Départemental pour le service Portage de Repas dans le cadre des prises en charge de l'Aide Personnalisée d'Autonomie, La prestation de compensation du handicap, de l'Aide-ménagère de la personne âgée ou handicapée : 109 709.63€
- Les dotations et participations de la Carsat au titre du dispositif Oscar Portage de repas et Téléassistance : 6 935.30€
- Les dotations et participations du Conseil Départemental au service Action Sociale, dans le cadre de la convention de mise en œuvre de la mission de référent d'insertion socio-professionnelle auprès des bénéficiaires du RSA et du concours au titre du Fonds Social Européen pour la réalisation de l'opération « Référence en Insertion socioprofessionnelle » : 159 588.63€
- La subvention de la Ville à hauteur de 850 000€
- Les dotations et participations d'autres organismes relatives aux différentes actions du service Action Sociale : 40 385.68€.

Total des recettes des dotations et participations 2024 : 1 216 619.24€

Conclusion

En 2024, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 596 011.82€. L'excédent reporté de l'exercice 2023 est 603 909.83€. Le solde de clôture de la section de fonctionnement du Compte administratif 2024 est de 1 199 921.65€. Il sera donc proposé d'affecter l'excédent de 2024 en report du résultat excédentaire au compte 002 du budget supplémentaire de 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses concernent le chapitre 21 et 23 en immobilisations pour un montant total de 112 827.69€ :

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
Un nouveau véhicule a été acquis pour remplacer le Domiville dans le parc de véhicule du CCAS.
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Travaux de rafraîchissement et de rénovation sur les logements d'urgence
Installation de portes coulissantes électriques à l'entrée du CCAS
Travaux de sécurisation de la banque d'accueil et de l'accueil du CCAS pour une mise en sureté
Création et aménagements de bureaux sur le service du SAD

Les recettes d'investissement sont composées :

- Du versement du FCTVA : 4 974.68€, correspondant aux investissements de 2022
- Des dotations aux amortissements : 25 305.62€

Considérant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes, Mme Dominique MARTIN-LAVAL d'arrêter les résultats définitifs dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux	1 453 294,92€	2 049 306,74€	112 827,69€	30 280,30€
Résultats de l'exercice		596 011,82€	82 547,39€	
Résultats reportés N-1		603 909,83€		281 546,00€
Résultats cumulés		1 199 921,65€		198 998,61€

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

Le Conseil APPROUVE le compte administratif M57 2024 :

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025004 : Affectation des résultats du budget principal M57 2024
Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Après avoir procédé aux boîtes du compte administratif M 57 exercice 2024 , il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'investissement de ce budget qui s'établit à 198 998.61€ à la section d'investissement du compte 001 ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de ce budget qui s'établit à 1 199 921.65€ à la section de fonctionnement, compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité :

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025005 : Approbation du budget supplémentaire du budget principal M57 - 2025

Rapporteur : Madame Christel MACÉ

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits rendus nécessaires depuis l'adoption du Budget Primitif en séance du 19 décembre 2024.

Une fois les différents mouvements intégrés, il en ressort une augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement de 1 199 921.65€ et une augmentation des recettes et des dépenses d'investissement de 208 998.61€.

Madame la Vice- Présidente propose d'approuver dans toutes ses dispositions la proposition de budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité :

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025006 : Tableau des effectifs M57 au 01/04/2025

Rapporteur : Madame Christel MACÉ

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois afin de tenir compte des ajustements suivants :

- Christel MACE : Mutation au CCAS
- Claudie BATALLE-UBEDA : Avancement de grade Attaché suite à promotion interne
- Céline RAMOS : Avancement d'échelon Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe
- Sophie ORDIALES : Avancement d'échelon Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- Nathalie MEYZENQ : Intégration directe Titulaire
- Sarah GARCIA : Stagiairisation Assistant Socio-éducatif suite à réussite concours.

Madame la Vice-Présidente propose d'adopter les propositions de modifications des emplois telles que mentionnées sur le tableau des effectifs joint en annexe.

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité :

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025007 : Approbation du compte de gestion du budget annexe M22 - 2024

Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Principal ; comme pour la M57, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il est proposé, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2024, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, de déclarer que le compte de gestion

dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en cohérence avec le compte administratif de l'exercice.

Madame la Vice-Présidente propose de déclarer que le compte de gestion M22 dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité :

- 10 voix « pour »

Délibération n° 2025008 : Approbation du compte administratif du budget annexe M22 - 2024
Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Dans le cadre de l'Autorisation, le service d'aide à domicile est soumis à la nomenclature comptable M22, en tant que service du secteur médico-social. A ce titre le vote du compte administratif et du compte de gestion ainsi que sa transmission aux autorités de tarification doivent être réalisés au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'exercice.

Le budget 2024 a été établi sur la base d'une activité prévisionnelle de 140 000 heures, dont 113 300 heures au titre de l'activité départementale dans le cadre de la préparation du vote exécutoire.

Le volume d'heures réalisées en 2024 est de 148 114h (dont 122 768h pour le CD11)

Synthèse des dépenses par groupes

	GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	TOTAL
Budget exécutoire 2023	91 800.00€	4 078 000.00€	95 100.00€	4 264 900.00€
Réalisé 2023	64 452.97€	3 859 486.30€	92 887.32€	4 016 826.59€
Budget exécutoire 2024	106 800.00€	4 205 000.00€	77 600.00€	4 389 400.00€
Réalisé 2024	95 100.00€	3 995 022.19€	51 398.26€	4 141 520.45€

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

BE : 106 800.00€ - Réalisé : 95 100.00€

Groupe II : Dépenses afférentes au Personnel

BE : 4 205 000€ – Réalisé : 3 995 022.19€

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

BE : 77 600.00€ - Réalisé : 51 398.26€

Synthèse des dépenses par groupes

	GROUPE I Produits de la Tarification	GROUPE II Autres produits relatifs à l'Exploitation	GROUPE III Produits Financiers	TOTAL
Budget Exécutoire 2023	3 716 228.00€	344 500.00€	204 172.00€	4 264 900.00€
Réalisé 2023	3 522 648.78€	328 609.04€	165 568.77€	4 016 826.59€
Budget Exécutoire 2024	3 697 820.00€	268 000.00€	423 580.00€	4 389 400.00€
Réalisé 2024	3 795 163.60€	323 768.40€	22 588.45€	4 141 520.45€

Groupe I : Produits de la tarification

Les produits de la tarification du Groupe I concernent les heures facturées par nature de prestations.

Les 148 114 heures réalisées sont réparties comme suit :

- La participation des bénéficiaires représente 16 341h
- La participation des caisses représente 9 005h, dont 6 429h Carsat
- La participation du CD11 représente 122 768h (APA 93 081h / PCH 19 616h / AMPA : 1 912h / AMPH : 8 159h)

Pour un total de 3 795 163.60€

Les produits de la tarification incluent les aides exceptionnelles et contributions financières du CD11 au titre de la dotation qualité et QVT pour un montant total de 304 431.96€.

Groupe II : Autres Produits d'Exploitation

Les produits d'exploitation du Groupe II concernent principalement des recettes atténuatives.

Le résultat

	Dépenses	Recettes
Budget Exécutoire	59 973.90 €	59 973.90 €
Réalisé 2024	12 535.00 €	21 150.05 €
Résultat 2024		8 615.05

Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement est excédentaire de 8 615.05€

Résultat exercice 2024 (+ 8 615.05€) + Résultat reporté (+ 50 350.91€ = Excédent cumulé en 2022 // 30 873.90€ + résultat de 2023 // 19 477.01€ = 58 965.96 € (qui seront à reporter sur le budget 2026).

Délibération n° 2025009 : Budget exécutoire M22 – Exercice 2025

Rapporteur : Madame Christel MACÉ

Le budget est établi sur la base d'une activité prévisionnelle de 145 000 heures, dont 119 700h retenues par l'autorité de tarification, et d'un tarif horaire accordé par le Conseil Départemental de 25€.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé de voter par groupes fonctionnels :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 101 800€

- *Essentiellement le remboursement des frais kilométriques des intervenants à domicile*

Groupe II : dépenses afférentes au personnel: 4 250 000€

- *Principal poste de dépenses : salaires, charges, indemnités et cotisations des personnels*

Groupe III : dépenses afférentes à la structure 65 100€

- *Charges de gestion courante*

Recettes :

Groupe I : Produits de la tarification : 3 999 392,56€

- *Ils sont calculés sur la base de l'activité (145 000h), avec le tari retenu par l'autorité de tarification et dans le cadre de la contractualisation du CPOM 2024-2028 à hauteur de 25€*

Groupe II : autre produits de la tarification à l'exploitation : 278 000€

- *Recettes provenant essentiellement du CD11 (73% de recettes de tarification)*

Groupe III : Produits financiers : 139 507,44€

➤ *Essentiellement subvention d'équilibre de la M57 à la M22*

L'ensemble du budget en section de fonctionnement s'équilibre à : 4 416 900€

Section d'investissement

Dans le cadre du CPOM, il est prévu l'acquisition d'un véhicule financé par le CD11.

Dépenses :

13.988 : Subvention d'investissement : 2 035€

15 : Provisions : 25 915,91€

2182 : Transport : 30 000€

491 : Dépréciation compte de Tiers : 15 000€

Recettes :

102.22 : FCTVA : /

106.82 : Excédent affecté à l'investissement : 50 350,91€

28 : Amortissement des immobilisations : 12 600€

49.6 : Dépréciation compte de débiteur : 10 000€

L'ensemble du budget en section d'investissement s'équilibre à : 72 950,91€

Il est proposé d'approuver dans l'ensemble ce budget exécutoire M22 pour l'année 2025.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la proposition de budget exécutoire M22 du CCAS pour l'exercice 2025 :

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025010 : Tableau des effectifs M22 au 01/04/2025

Rapporteur : Madame Christel MACÉ

Le tableau des effectifs a été adopté lors du vote du budget m22 2025.

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce tableau afin de tenir compte des ajustements suivants :

- Avancements de grade et promotions interne concernant la stagérisation de 2 agents de terrain.
- Départs à la retraite et mutation.

Madame la Vice-Présidente propose d'adopter les propositions de modifications des emplois telles que mentionnées sur le tableau des effectifs joint en annexe.

Le tableau des effectifs M22 est adopté à l'unanimité

- **10 voix « pour »**

Délibération n° 2025011 : Créances éteintes budget 11501 M22 – Exercice 2025

Rapporteur : Madame Claudie BATALLE-UBEDA

Le service gestion comptable de la trésorerie de Narbonne a adressé au CCAS dans le cadre de procédures de surendettement, un relevé de titres nominatifs non recouverts de créances éteintes de bénéficiaires des services du budget annexe pour montant de 1 304,10€.

Il est demandé au Conseil l'admission de ces créances éteintes par jugement du Tribunal d'Instance de Narbonne, dans le cadre de procédures de surendettement avec effacement des dettes.

Le Conseil d'Administration ACTE les créances éteintes en non-valeur à l'unanimité :

- **10 voix « pour »**

**Délibération n° 2025012 : Convention de mise en œuvre d'actions de sensibilisations par le
MDPH de l'Aude
Rapporteur : Madame Christel MACÉ**

En tant que guichet unique pour toutes les démarches liées aux situations de handicap, le GIP/MDPH11 assure des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS de Narbonne peut également être amené à recevoir, informer et accompagner des usagers concernant des démarches liées au champ du handicap en qualité de point d'accueil. Il y a donc lieu d'organiser les modalités de coopération entre le CCAS et la MDPH pour l'amélioration du service rendu à un public qui leur est commun.

Une convention de partenariat est proposée au Conseil. Elle définit les conditions dans lesquelles le CCAS de Narbonne peut intervenir dans les champs de compétence de la MDPH de l'Aude au titre de la mission d'accueil, ainsi que l'appui que la MDPH s'engage à lui fournir dans ce cadre.

Pour se faire, le CCAS s'engage notamment à assurer à toute personne en situation de handicap s'adressant à lui, un accueil de niveau 1.

La MDPH s'engage quant à elle, à fournir au CCAS, un numéro d'appel privilégié et une formation initiale sur l'accueil de niveau 1.

Étant précisé que l'accueil de niveau 2 sera assuré par la MDPH.

**Le Conseil d'Administration APPROUVE la convention de partenariat à l'unanimité :
10 voix « pour »**

Les dossiers étant épuisés, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 15h35.

Mme Christel MACÉ

Dominique MARTIN-LAVAL

Secrétaire de séance



Vice-Présidente du CCAS

